

## Développement de la motion intitulée :

# « Réseau fibre optique, pour une stratégie proactive et responsable de la ville de Morges »

Dépôt et développement : séance du Conseil communal du mercredi 6 juin 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### Préambule :

Les réseaux basés sur des fils de cuivre ou des câbles coaxiaux ont clairement atteint leurs limites, y compris le fameux VDSL qui est une technologie cuivre dépassée, trop souvent confondue avec de la fibre optique. L'avenir est au déploiement généralisé de la fibre optique et au réseau « large bande » sur lequel pourront transiter l'ensemble des flux de communications tel que la téléphonie, la télévision et les multiples flux de données informatiques.

La commission de la communication (ComCom) et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ont réuni depuis 2008 de nombreux acteurs du domaine (entreprises spécialisées, propriétaires d'immeuble) afin de coordonner la mise en place de la fibre optique jusque dans les ménages, éviter la multiplication des solutions et surtout ne pas créer une « nouvelle » situation de monopole qui entraverait l'arrivée sur le marché d'autres fournisseurs de services de télécommunication et nuirait à la concurrence. Ces différentes discussions (tables rondes) ont débouché sur une série de recommandations portant par exemple sur le matériel, la standardisation de l'accès au réseau ou encore le type de prises qui devront être installées dans les habitations.

Au final ces discussions semblent avoir atteint leurs objectifs<sup>1</sup>, la concurrence devrait être stimulée grâce à un accès au réseau ouvert à tous les fournisseurs de services de télécommunication et à la pose de plusieurs fibres dans les bâtiments (modèle multifibres). Les consommateurs pourront, a priori, choisir entre plusieurs fournisseurs de services. Au final ces discussions semblent principalement avoir répondu à un grand nombre de questions techniques, mais à l'évidence l'enjeu n'est pas seulement là.

### Les enjeux :

Suite à la libéralisation du dernier kilomètre votée en 2006 par le Conseil national, une certaine concurrence a déjà eu lieu entre quelques opérateurs qui ont finalement pu exploiter la partie du réseau physique qui relie l'abonné au central téléphonique de Swisscom. Mais cette ouverture concernait uniquement la ligne téléphonique en cuivre d'un réseau qui est aujourd'hui dépassé et voué à être remplacé.

Du coup la situation actuelle est bien différente et il s'agit aujourd'hui pour les collectivités de prendre un peu de hauteur et de s'interroger sur le rôle qu'elles pourront jouer à l'avenir dans le déploiement et la gestion de ce nouveau réseau. L'interconnexion des citoyens, des administrations communales et des entreprises et une question très stratégique pour les cantons et les communes et il devient difficilement compréhensible que de tels enjeux ne soient pas débattus sur la place publique.

Les enjeux sont également financiers car en partant du principe que seuls un ou plusieurs opérateurs de télécommunication ou télé-réseau financent totalement ce réseau de fibre optique, comment une commune s'assurera :

- que ce déploiement sera coordonné et en adéquation avec son aménagement du territoire ?
- que ce réseau sera bien ouvert et accessible à différents fournisseurs de services de télécommunication ?
- qu'une véritable planification sera mise en place afin de garantir qu'à moyen terme tous les citoyens

<sup>1</sup> <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?msg-id=43030>

- puissent être connectés à ce nouveau réseau ?
- que les administrations communales et les écoles seront intégrées dans ce nouveau réseau ?
- qu'elle pourra mettre en avant et tirer parti de ce réseau dans le cadre de sa promotion économique et de l'implantation de nouvelles entreprises ?

Une liste de questions non exhaustives qui méritent une certaine réflexion.

### **Des exemples concrets :**

Dans ce contexte plusieurs villes ont déjà élaboré des stratégies, négocié des partenariats en impliquant notamment leurs « Services Industriels » afin de s'assurer le contrôle du réseau, maîtriser et coordonner les extensions de ce dernier et se positionner comme un véritable acteur.

Parmi plusieurs exemples concrets on peut notamment citer celui de la ville de Saint-Gall qui en 2010 a signé un contrat de collaboration avec Swisscom<sup>2</sup>. Les Services industriels sont désormais responsables de l'extension, de la pose et de l'entretien du réseau, la ville est donc propriétaire du réseau tandis que Swisscom s'assure l'accès sur le long terme de 1 à 2 fibres sur 4 par entreprise et par ménage en finançant environ 60% de l'investissement total.

Grâce au modèle multifibre, les autres prestataires de services peuvent alors choisir avec qui ils souhaitent négocier, dans ce cas précis, les Services industriels ou Swisscom. De plus cette coopération a grandement accéléré le déploiement généralisé, et évité les doublons.

### **Buts de la motion:**

Par le biais de cette motion je souhaite que notre commune prenne conscience que celui qui détient le réseau « physique » c'est au final celui qui décidera. Que les opportunités liées à la fibre optique et notamment les réseaux de type FTTH (Fiber-to-the-home) dépassent largement le monde des télécommunications et qu'il s'agit, au final, d'un véritable enjeu de société.

A partir de ce constat il paraît indispensable d'élaborer de manière proactive et responsable une véritable stratégie pour l'avenir, visant à favoriser le développement durable d'un réseau de télécommunication qui profitera au mieux aux intérêts de la ville, des citoyens et des entreprises. Il s'agit pour notre ville de se donner les moyens de participer à ce projet d'avenir et ne pas laisser seuls les opérateurs mener cette (r)évolution.

Cette étude stratégique devra idéalement détailler les aspects suivants :

- recensement des projets de ce type en cours
- types de collaboration possibles, modèles d'exploitation
- partenariats possibles avec des entreprises de télécommunication
- implication des Services Industriels au même titre que pour les réseaux d'eau et de gaz
- raccordement des bâtiments privés, implication et coûts pour les propriétaires, les locataires
- financement du déploiement, coûts d'exploitation, amortissement, coût d'accès au réseau pour des prestataires de services
- attractivité territoriale de disposer d'un tel réseau
  - pour les citoyens
  - pour les entreprises
  - au niveau de l'interconnexion des bâtiments communaux, des écoles

J'espère que cette initiative, soutenue par le groupe des Verts, qui s'inscrit pleinement dans un développement durable et responsable recueillera votre adhésion.

Je vous remercie de votre attention.

Mathieu Bornoz

---

<sup>2</sup> [http://www.swisscom.com/fr/ghq/media/mediareleases/2010/10/20101013\\_MM\\_STADT\\_ST\\_GALLEN\\_GLASFASER.html](http://www.swisscom.com/fr/ghq/media/mediareleases/2010/10/20101013_MM_STADT_ST_GALLEN_GLASFASER.html)